



Friends of the Earth
Les Ami(e)s de la Terre

Protecting the Earth for tomorrow / Pour protéger l'avenir de la Terre

June 13, 2018

To Mayor Valerie Plante and City Council Members

Dear Madame Mayor and Councillors,

Friends of the Earth Canada is a member of a 75 country federation of Friends of the Earth International addressing the most compelling environmental and social issues of our time. Plastic waste, with its impact on terrestrial and marine ecosystems, is certainly one of these compelling issues. Allow us to congratulate the Council for its foresight in banning the use of plastic bags from all retail stores effective this year.

However, as Montreal resident Charles Montpetit points out, there are additional important opportunities to continue your good work in reducing plastic waste. Friends of the Earth supports M. Montpetit's proposal to restrict the distribution of advertising material to residences that actually subscribe to it, as well as his subsidiary proposal to ban the use of plastic bags for such purposes in order to reduce the need for triage at the recycling stage. According to Montreal's éco quartier website, some 900,000 plastic bags called "Publisacs" are distributed every week on an unsolicited basis.

We hope you will consider M. Montpetit's proposals carefully and take action on them.

Best regards,

Beatrice Olivastrì, CEO
Friends of the Earth

Arlyle Waring, CDN/NDG - Montreal
Board member, Friends of the Earth

c.c. Charles Montpetit
Christian Arseneault



member of / membre du
**Friends of
the Earth
International**

200 - 251 Bank Street, Ottawa, Ontario K2P 1X3 Canada Tel.: (613) 241.0085 Fax: (613) 566.3449
Email: foe@foecanada.org www.foecanada.org



Jeudi, 7 juin 2018

Att.: Charles Montpetit

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) appuie avec détermination les actions justes et nécessaires comme celle-ci visant à bannir l'utilisation des plastiques à usages uniques comme les sacs de publicité.

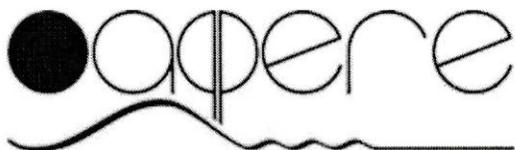
Ces plastiques sont une nuisance environnementale sérieuse entre autres pour la biodiversité et leur production à base de pétrole contribue aussi à la production de gaz à effet de serre.

Nous encourageons les autorités municipales à poser les gestes qui font la différence.

Merci,

André Bélisle
Président
AQLPA

473, Rue Principale - Saint-Léon-de-Standon - Québec - G0R 4L0
581 371 8761 / info@aqlpa.com / www.aqlpa.com / www.facebook.com/aqlpa



Association québécoise pour la promotion
de l'éducation relative à l'environnement

Montréal, le 30 juin 2018

Monsieur Charles Montpetit

Objet : Appui aux amendements proposés au Règlement sur la distribution d'articles publicitaires

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre communication relative à la Réglementation municipale sur la distribution d'articles publicitaires. Nous vous remercions d'avoir porté à notre attention les éléments de cette réglementation qui contribuent au gaspillage des matières premières, à la pollution de notre environnement par le plastique et à l'augmentation des déchets dans nos centres de tri qui sont actuellement débordés.

Nous appuyons votre démarche et les deux demandes d'amendements que vous proposez car elles contribueront à limiter l'utilisation abusive de nos ressources naturelles et énergétiques, ainsi qu'à réduire la pollution de l'air et de l'eau associées à la production, au transport et à l'enfouissement des biens de consommation. Votre suggestion d'utiliser des matériaux moins délétères que le plastique ou d'opter pour une méthode « zéro déchet » pour la distribution de ces circulaires sera très certainement bénéfique à court terme.

Toutefois, votre proposition de modifier la réglementation actuelle – qui autorise la livraison des circulaires à toute la population, excepté aux résidences arborant le logo officiel « *pas de circulaire* » – afin de limiter la distribution uniquement aux personnes qui en font la demande expresse nous semble plus féconde à long terme. D'une part parce qu'elle contribuera à la réduction à la source, qui compte parmi les actions les plus efficaces en gestion des matières résiduelles : le bien qu'on ne produit pas, ne pollue pas ! Mais également parce que cette proposition rejoint notre mission : « *Promouvoir l'éducation relative à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté au Québec* ».

L'atteinte des objectifs liés à notre mission repose donc sur une prise de conscience des impacts environnementaux de nos façons d'agir et de réfléchir tant individuelle que collective. Ainsi, nous sommes d'avis que l'amendement proposé à la réglementation actuelle contribuera à la réduction à la source des produits de consommation mais également au développement d'un comportement plus écoresponsable de nos sociétés et des individus qui la composent. Le fait de considérer que toute la population ne souhaite pas forcément *a priori* recevoir ces articles publicitaires suggère l'adoption de valeurs moins consuméristes et l'essor de collectivités plus écoresponsables. Bref, nous appuyons votre démarche car les amendements que vous proposez vont dans ce sens, correspondent à notre mission et répondent aux priorités d'un nombre croissant de citoyens et de citoyennes écoresponsables. Nous souhaitons que vos actions aboutissent non seulement à la modification de nos règlements municipaux, mais également à la généralisation d'engagement écocitoyen remarquable tel que le vôtre.

Veillez acceptez, Monsieur Montpetit, nos remerciements ainsi que nos salutations distinguées.

Robert Litzler et Judith Granger-Godbout, Co-président et co-présidente AQPÈRE

Montréal, 22 juin 2018

Madame Valérie Plante
Mairesse de Montréal
275, rue Notre-Dame est
Montréal (Québec)
H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

Par la présente, la Coalition Climat Montréal signifie son appui aux propositions de Monsieur Charles Montpetit à l'effet que :

1. les sacs de matériel publicitaires ne soient désormais distribués qu'aux seules personnes qui affichent un autocollant d'acceptation sur leur boîte aux lettres ;
2. que tout sac ou enveloppe servant à regrouper un assortiment de matériel publicitaire ou à emballer des circulaires individuelles soit constitué du matériau le moins dommageable possible pour l'environnement et n'ait pas à être séparé de son contenu par les destinataires lors de sa mise au recyclage.

Comme l'a souligné Monsieur Montpetit, 900 000 sacs sont livrés chaque semaine aux portes des résidents montréalais dans le cadre des distributions de *Publisacs*, ce qui représente 500 tonnes hebdomadaires de matériel, non sollicité dans la plupart des cas.

Notre environnement est présentement gravement menacé par la charge des activités humaines, ce qui exige que nous consommions désormais beaucoup plus sobrement les ressources de la planète. Les propositions soumises ici auront pour bénéfice de limiter significativement le gaspillage de papier et d'énergie qu'entraîne le mode actuel de distribution d'effets publicitaires. L'initiative de Monsieur Montpetit est ainsi fort louable et mérite qu'on lui donne suite.

Je vous remercie de votre attention et vous prie, Madame la Mairesse, d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.



Jean-François Boisvert
Au nom de la Coalition Climat Montréal

June 13, 2018

To whom it may concern,

The Council of Canadians supports Charles Montpetit's proposed amendment to restrict the distribution of advertising material to residences that request to receive said materials as well as the proposed amendment that would ban the use of plastic bags containing the advertising materials in order to reduce the need for triage at the recycling stage.

Mark Calzavara
Regional Organizer, Ontario-Québec-Nunavut
416-979-5554 / 1-800-387-7177
mark@canadians.org
The Council of Canadians
300-251 Bank Street, Ottawa, ON, K2P 0W8
www.canadians.org

**Proposed amendment to Montreal's
By-Law Concerning the Distribution of Advertising Material (R.B.C.M. c. D-4 / 96-189)**

Proposition # 1:

In keeping with the spirit of the *Canadian Anti-Spam Legislation* which was adopted in 2017 to keep unsolicited advertising from being sent to online email accounts,

replace Article 8 of the *By-Law*:

No advertising material may be placed on private property if the owner or occupant specifies, by way of a sign in accordance with schedule A, that he refuses to receive that material.

by the following text:

Advertising material can only be placed on private property if the owner or occupant specifies, by way of a sign in accordance with schedule A, that he accepts such material.

Proposition # 2:

In keeping with the spirit of the *By-Law Prohibiting the Distribution of Certain Shopping Bags in Retail Stores* (16-051),

add the following article to the *By-Law Concerning the Distribution of Advertising Material*:

Any bag or other type of container used in the distribution of advertising material must be made of a material which is less damaging to the environment than plastic and which does not require that it be separated from its contents by consumers in order to be recycled.

Schedule A
(red)



Schedule A
(blue)





ENvironnement JEUnesse conscientise les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outille à travers ses projets éducatifs et les incite à agir dans leur milieu.

Montréal, le jeudi 2 août 2018

Madame Valérie Plante
Mairesse de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Objet : Lettre d'appui aux Amendements proposés au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* (R.R.V.M. c. D-4)

Madame la Mairesse,

Nous avons pris connaissance des Amendements proposés au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* (R.R.V.M. c. D-4) par un de nos membres, Monsieur Charles Montpetit. Par la présente, ENvironnement JEUnesse souhaite porter appui à cette proposition.

ENvironnement JEUnesse est un organisme d'éducation relative à l'environnement qui vise à conscientiser les jeunes du Québec aux enjeux environnementaux, les outiller à travers ses projets éducatifs et les inciter à agir dans leur milieu. ENvironnement JEUnesse est un réseau qui valorise le développement de l'esprit critique et qui donne la parole aux jeunes engagés afin qu'ils fassent connaître leurs préoccupations, leurs positions et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Ainsi, les membres d'ENvironnement JEUnesse sont conscient(e)s de l'importance d'assurer un plein déploiement de l'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté au sein de notre société. Étant donné les grands défis du recyclage au Québec, nous sommes d'avis qu'il faut proposer aux citoyen(ne)s des mesures qui facilitent le tri et qui démontrent un engagement fort de nos institutions. En ce sens, la Ville de Montréal pourrait jouer un rôle de leader en obligeant la réduction à la source des articles publicitaires envoyés à l'enfouissement.

Enfin, je vous prie de recevoir, Madame la Mairesse, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Catherine Gauthier
Directrice générale | ENvironnement JEUnesse
cgauthier@enjeu.qc.ca | 514-252-3016, poste 228

Montréal, le 15 juin 2018

Madame Valérie Plante
Mairesse de Montréal
275 rue Notre-Dame Est
Montréal, Québec
H2Y 1C6

**Objet : Lettre d'appui aux Amendements proposés au
*Règlement sur la distribution d'articles publicitaires (R.R.V.M. c. D-4)***

Madame la Mairesse,

Nous avons pris connaissance des Amendements proposés au *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* (R.R.V.M. c. D-4) par Monsieur Charles Montpetit. Équiterre souhaite, par la présente, porter appui à cette proposition.

Alors que sévit une crise du recyclage au Québec, nous avons urgemment besoin de mesures réglementaires, d'une part pour obliger la réduction à la source et d'autre part pour faciliter le tri des matières. Les amendements proposés vont dans ce sens et répondent aux souhaits d'un nombre grandissant de citoyens.

Avec ses 115 000 sympathisants, 22 000 membres, 200 bénévoles et 50 employés, Équiterre est l'organisme environnemental le plus influent et le plus important au Québec. Nous tenons à remercier Monsieur Montpetit de nous avoir interpellés sur ce dossier et de le féliciter pour son grand engagement citoyen.

Veuillez agréer, Madame la Mairesse, nos salutations distinguées,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Colleen Thorpe". The signature is fluid and cursive.

Colleen Thorpe

Directrice des programmes éducatifs

p. j.



**DAVID SUZUKI
FOUNDATION**
One nature.

**FONDATION
DAVID SUZUKI**
Un monde. Une nature.

davidsuzuki.org

14 juin 2018

Monsieur Charles Montpetit
3013, rue Holt
Montréal, QC
H1Y 1R2

Objet: Lettre d'appui aux propositions d'amendement au Règlement sur la distribution d'articles publicitaires

M. Montpetit

Je vous fais part, par la présente lettre, de mon appui moral aux propositions d'amendement au Règlement sur la distribution d'articles publicitaires que vous présenterez prochainement à la Ville de Montréal. Je suis persuadé que l'une ou l'autre de ces propositions apportera une différence marquée dans la quantité de rebus produits par les foyers québécois.

Je soutiens vos démarches pour un meilleur encadrement sur la distribution et/ou l'emballage de prospectus publicitaires à travers les villes du Québec. Vos propositions cadrent avec notre prise de position sur l'évitement du gaspillage des ressources naturelles. Je suis d'avis qu'une réglementation plus explicite en ce qui a trait au publipostage est souhaitable afin d'envisager des villes plus vertes et viables.

Soyez assuré de mon appui dans ce projet et acceptez, M. Montpetit, l'expression de mes sentiments les meilleurs,

Karel Mayrand
Directeur général pour le Québec
Fondation David Suzuki kmayrand@davidsuzuki.org
514-871-4932, poste 1451

VANCOUVER (HEAD OFFICE)
219 – 2211 West 4th Avenue
Vancouver, BC V6K 4S2

TORONTO
102 – 179 John Street
Toronto, ON M5T 1X4

MONTRÉAL
540 – 50, rue Ste-Catherine Ouest
Montréal QC H2X 3V4

Madame la mairesse,

Par la présente, nous tenons à exprimer notre appui pour l'amendement que le citoyen Charles Montpetit vous propose de faire au Règlement sur la distribution d'articles publicitaires, comme quoi l'autorisation actuelle de livrer des documents non sollicités à toute la population (sauf aux résidences qui arborent le logo officiel « pas de circulaires ») serait remplacée par l'obligation de limiter la distribution aux personnes qui expriment expressément leur accord avec une telle livraison.

Comme M. Montpetit, nous estimons que cette mesure réduira sensiblement le gaspillage, la pollution et les désagréments liés aux circulaires dans la métropole, et s'harmoniserait parfaitement avec la Loi canadienne anti-pourriel adoptée par le gouvernement fédéral pour régir la distribution de matériel publicitaire en ligne.

Nous appuyons également la proposition subsidiaire d'amender le même règlement de façon à ce que les sacs jetable présentement utilisés lors de la distribution de circulaires ne recourent plus au plastique, ou au bioplastique comme matière de remplacement, mais à un matériau qui soit moins délétère pour l'environnement, voire à une méthode de distribution ne créant pas de déchet. Maintenant que la Ville de Montréal a banni l'usage des sacs de plastique par tous les détaillants, il nous semble logique d'en faire autant pour les tonnes de sacs qui sont encore aujourd'hui distribués chaque semaine à toute la population.

Cette initiative concorde avec la lutte que Greenpeace mène présentement contre la prolifération des déchets plastiques et la pollution dans les océans. Les articles en plastique jetables, même lorsqu'ils sont jugés recyclables ou compostables, représentent un risque sérieux pour l'environnement, jonchent les rues et les parcs, obstruent les flux de déchets municipaux et aboutissent souvent dans nos océans. Le problème a atteint un niveau de crise et a un impact particulièrement troublant sur les communautés côtières et la faune marine.

Dans l'espoir de voir ces deux amendements être adoptés sans tarder par la Ville de Montréal, nous vous prions d'agréer l'expression de nos meilleurs sentiments.

Agnes Le Rouzic
Chargée de communications digitales pour la Campagne Plastique
Greenpeace Canada



Lundi, 11 juin 2018

Bonjour,

Comme le Canada tout entier a récemment banni la distribution de circulaires en ligne avec la *Loi canadienne anti-pourriel*, et comme la Ville de Montréal en a fait autant avec les sacs de plastique dans la plupart des commerces, Nature Québec appuie votre initiative de demander à la Ville de Montréal d'amender son *Règlement sur la distribution d'articles publicitaires* de deux façons :

1) en remplaçant la clause qui permet la distribution de circulaires à tout foyer qui n'arbore pas un logo rouge par une clause qui limite la distribution aux foyers qui arborent un logo vert;

2) en exigeant le remplacement des sacs de plastique par des enveloppes de papier pour éliminer le problème de triage que représente le mélange actuel de plastique et de papier.

Nature Québec appuie donc formellement la proposition que vous lui avez fait parvenir à cet effet (qui sera entérinée à la prochaine séance de son Conseil d'administration).

Vous pouvez cependant utiliser dès maintenant notre appui et notre nom dans vos démarches.

Merci de votre implication et de cette belle initiative.

Christian Simard

Directeur général

[418-648-2104](tel:418-648-2104) poste 2071

www.naturequebec.org





June 17, 2018

Ms. Valérie Plante
Mayor of Montreal
275 East Notre-Dame Street
Montreal, Quebec H2Y 1C6

Dear Ms. Plante.

I am writing as a representative of RAVEN (Respecting Aboriginal Values and Environmental Needs). We wish to inform you of our support of Charles Montpetit's proposal to restrict the distribution of leaflets to the homes that post a logo expressing their acceptance of such material, as opposed to the current system of distribution which only excludes consumers who use the official "no leaflet" logo.

We also support the subsidiary proposal to use the most ecologically sound material for the bags or envelopes that will contain the leaflets, as long as these do not need to be separated from their contents by the consumers in order to be recycled.

We are an organization that supports Indigenous communities that are on the front lines of unmitigated expansion of tar sands developments. We envision a world that moves beyond our collective reliance on plastics and petroleum based products. We urge you to take a step in this direction.

We commend M. Montpetit for bringing this issue forward.

With kind regards,

Laurie MacKenzie
RAVEN Development Director
laurie@raventrust.com
250-885-1777



Le 21 juin 2018

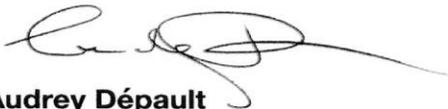
Madame la mairesse Valérie Plante
et conseillers municipaux
Hôtel de Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la Mairesse,

Je vous exprime mon appui et celui du Projet de la réalité climatique Canada pour les propositions de M. Charles Montpetit visant à amender le Règlement sur la distribution d'articles publicitaires de la Ville de Montréal. La livraison de circulaires devrait être limitée aux résidences qui les acceptent, et les sacs de plastique utilisés à cette fin devraient être remplacés par un substitut plus écologique.

Ces mesures permettront de réduire les matières résiduelles des Montréalais, et d'améliorer la qualité des matières recyclables collectées à Montréal. De plus, elles s'inscriraient très bien dans la série de mesures prises par votre administration qui permettent aux Montréalais de réduire leur empreinte écologique.

Salutations cordiales,



Audrey Dépault
Directrice nationale
Projet de la réalité climatique Canada



June 17, 2018

To Mayoress Valérie Plante and Montréal City Council:

We are writing on behalf of Sierra Club Canada Foundation to support Charles Montpetit's proposal to restrict the distribution of advertising material to residences that actually subscribe to it, as well as his subsidiary proposal to ban the use of plastic bags for such purposes.

Sierra Club Canada Foundation (SCCF) is a national, grassroots environmental organization that empowers people to explore, enjoy, and protect a healthy and safe planet. The global plastic pollution problem has reached a crisis point, and plastic pollution is contaminating freshwater and oceans, choking wildlife, and overwhelming municipal waste management systems.

SCCF has encouraged waste reduction and promoted the "polluter pays" principle for decades and is currently working with our membership to reduce plastic use, inspire others, and demand action on behalf of governments. Recently, we joined with 40 + other leading organizations to push for a zero plastic waste Canada by 2025 (<http://www.sierraclub.ca/en/Joint-Declaration-On-Plastics>).

We congratulate Montréal on being the first major city in Canada to ban thin single-use plastic bags at retail stores, and hope further measures will be taken to reduce waste and encourage a circular economy where waste products are reused and recycled. We believe Montréal can go even further to enhance its efforts to reduce unnecessary waste, and encourage you to take immediate steps recommended by Mr. Montpetit to further reduce unnecessary plastic and paper waste.

Every week, 900,000 plastic bags (called "Publisacs") filled with various store leaflets are delivered to just about every residence in Montréal. In order for a resident to decline Publisac delivery, the existing bylaw requires a resident to get an official red "no leaflet" sticker from the nearest district office and paste it on their mailbox. Needless to say, few people bother to do so, and the weekly distribution of 500 tonnes of unsolicited paper & plastic bags goes on almost unabated. The municipality is then responsible for collecting and, if possible, recycling this waste. Unfortunately, because people often do not separate the plastic and paper waste this overwhelms the triage centres and keeps the paper from being recycled because there is too much plastic left in the reprocessed mix. Some Publisacs do not enter the waste system at all, and remain as litter in the environment.

We recommend Montréal Municipal Council support Mr. Montpetit's initiative and take the following steps :

- 1) amend the sticker regulation (Article 8) so that advertising material can be delivered ONLY to those who expressly post a "leaflets welcome" sticker; and
- 2) extend the ban of plastic bags to those used in the distribution of advertising material.

Thank you for your attention. We look forward to seeing even greater progress in reducing waste in Montréal.

Sincerely,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Isabelle-Anne Bisson".

Isabelle-Anne Bisson, PhD
Director and Co-chair, Quebec Chapter

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Gretchen Fitzgerald".

Gretchen Fitzgerald
National Program Director